

Chrétien DE TROYES, « Le Duel judiciaire », in *Lancelot ou le Chevalier à la Charrette*, 1176-1181.

Devant tout le monde — jeunes et vieux —, la reine raconte ce qui vient de se produire, et elle dit : « Lancelot, cette honte, c'est Méléagant, ici présent, qui me l'a imputée ; ainsi m'a-t-il rendue suspecte aux yeux de tous ceux qui l'entendent parler, à moins que vous ne l'obligiez à se rétracter. Cette nuit, dit-il, Keu a couché avec moi, puisqu'il a vu mes
5 draps et les siens maculés de sang, et il dit que son crime sera sévèrement puni s'il ne parvient pas à se défendre contre lui, ou s'il ne trouve pas un autre qui accepte le combat afin de l'aider.

— Il ne vous sera jamais nécessaire de plaider votre cause, fait Lancelot, là où je me trouve. Qu'à Dieu ne plaise que l'on vous soupçonne, ni vous ni lui, de pareil outrage ; je
10 suis prêt à entreprendre le combat afin de prouver qu'à aucun moment il ne songea à faire une chose semblable. Si en moi il existe le minimum de force, je le défendrai de mon mieux ; pour lui j'entreprendrai la bataille. »

Et Méléagant fait un bond en avant et il dit : « Que le Seigneur me préserve, j'accepte volontiers, et cela me va très bien : que nul ne croie que cela me gêne d'aucune ma-
15 nière. »

Et Lancelot dit : « Sire roi, je sais quelque chose des causes et des lois, et des procès et des jugements : la procédure exige que l'on prête serment quand il s'agit d'accusa-
tions aussi graves.

Et Méléagant, sans méfiance, lui répond sur-le-champ : « Que les serments se fassent
20 donc, et que viennent tout de suite les reliques des saints, car je sais bien que j'ai le droit de mon côté ! »

Et Lancelot affirme tout haut : « Que le Seigneur me vienne en aide, jamais ne connut Keu le sénéchal celui qui put le soupçonner de pareille chose. »

Ils réclament alors leurs chevaux et ils se font apporter leurs armes ; on les leur apporte
25 immédiatement, et les valets les en revêtent : les voilà armés ; les reliques sont déjà exposées à leur place. Méléagant avance de quelques pas et Lancelot, à son côté, fait de même, et tous deux se mettent à genoux ; et Méléagant tend la main vers les saintes reliques et jure d'une voix résonante : « Dieu et ses saints me viennent en aide, Keu le sénéchal partagea cette nuit le lit de la reine et d'elle il eut tout son plaisir.

— Et moi, fait Lancelot, je t'accuse de parjure et je jure solennellement qu'il n'y coucha
30 pas et qu'il ne la toucha point. Et de celui de nous deux qui aurait menti, qu'il plaise à Dieu de se venger et de prouver de quel côté la vérité se trouve. Mais je ferai encore un serment et je jurerai en plus — qui que cela ennuie ou offense — que s'il m'accorde au-
jourd'hui de prendre le dessus sur Méléagant, avec son aide et celle de ces reliques que
35 voici, et en vertu d'aucun autre pouvoir, je serai sans pitié pour lui !

Bademagu n'éprouva aucun plaisir à entendre ce serment.

BÉROUL, « L'Ordalie », in *Tristan et Iseut*, 1170.

Au jour marqué pour le jugement, le roi Marc, Iseut et les barons de Cornouailles, ayant chevauché jusqu'à la Blanche-Lande, parvinrent en bel arroi¹ devant le fleuve, et, massés au long de l'autre rive, les chevaliers d'Artur les saluèrent de leurs bannières brillantes.

5 Devant eux, assis sur la berge, un pèlerin miséreux, enveloppé dans sa chape, où pendaient des coquilles, tendait sa sébile² de bois et demandait l'aumône d'une voix aigüe et dolente.

À force de rames, les barques de Cornouailles approchaient. Quand elles furent près d'atterrir, Iseut demanda aux chevaliers qui l'entouraient : « Seigneurs, comment pourrais-je atteindre la terre ferme, sans souiller mes longs vêtements dans cette fange ? Il faudrait qu'un passeur vint m'aider. »

10 L'un des chevaliers héla le pèlerin : « Ami, retrousse ta chape³, descends dans l'eau et porte la reine, si pourtant tu ne crains pas, cassé comme je te vois, de fléchir à mi-route. »

15 L'homme prit la reine dans ses bras. Elle lui dit tout bas : « Ami ! » Puis, tout bas encore : « Laisse-toi choir sur le sable. »

Parvenu au rivage, il trébucha et tomba, tenant la reine pressée entre ses bras. Écuyers et mariniers⁴, saisissant les rames et les gaffes⁵, pourchassaient le pauvre hère. « Laissez-le, dit la reine ; sans doute un long pèlerinage l'avait affaibli. » Et détachant un
20 fermail d'or fin, elle le jeta au pèlerin.

Devant le pavillon d'Artur, un riche drap de soie de Nicée était étendu sur l'herbe verte, et les reliques des saints, retirées des écrins et des châsses, y étaient déjà disposées. Monseigneur Gauvain, Girflet et Ké le sénéchal les gardaient.

La reine, ayant supplié Dieu, retira les bijoux de son cou et de ses mains et les donna
25 aux pauvres mendiants ; elle détacha son manteau de pourpre et sa guimpe⁶ fine, et les donna ; elle donna son chainse⁷ et son b্লাud et ses chaussures enrichies de pierreries. Elle garda seulement sur son corps une tunique sans manches, et, les bras et les pieds nus, s'avança devant les deux rois. À l'entour, les barons la contemplaient en silence, et pleuraient. Près des reliques brûlait un brasier. Tremblante, elle étendit la main droite
30 vers les ossements des saints, et dit : « Roi de Logres et roi de Cornouailles, sire Gauvain, sire Ké, sire Girflet, et vous tous qui serez mes garants, par ces corps saints et par tous les corps saints qui sont en ce monde, je jure que jamais un homme né de femme ne m'a tenue entre ses bras, hormis le roi Marc, mon seigneur, et le pauvre pèlerin qui, tout à l'heure, s'est laissé choir à vos yeux. Roi Marc, ce serment convient-il ?

35 — Oui, reine, et que Dieu manifeste son vrai jugement !

— Amen ! » dit Iseut.

Elle s'approcha du brasier, pâle et chancelante. Tous se taisaient ; le fer était rouge. Alors elle plongea ses bras nus dans la braise, saisit la barre de fer, marcha neuf pas en la portant, puis l'ayant rejetée, étendit ses bras en croix, les paumes ouvertes. Et chacun
40 vit que sa chair était plus saine que prune de prunier.

Alors de toutes les poitrines un grand cri de louange monta vers Dieu.

¹ Ensemble de personnes et d'objets accompagnant un grand personnage

² Coupe peu profonde dans laquelle les mendiants recueillaient les aumônes

³ Vêtement liturgique, long manteau sans manches, agrafé à l'avant

⁴ Personne dont le métier est de naviguer sur les cours d'eau

⁵ Perche munie d'un croc et d'une pointe destinée à accrocher un objet, à manœuvrer une embarcation

⁶ Pièce de toile qui couvre la tête, encadre le visage, faisant partie du costume de certains ordres religieux féminins

⁷ Sous-vêtement en forme de chemise de toile tel qu'on en portait au Moyen-Âge